



# **PRIX & QUALITE** **DU SERVICE PUBLIC**

## **Eau potable**

**Collectivité**  
**CT RDE 24**

**Exercice 2023**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

<b>1. Caractérisation technique du service</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion	3
1.2.1. Régie	3
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	3
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	4
1.5. Ressources en eau	5
1.5.1. Prélèvements	5
1.5.2. Production	7
1.5.3. Importations	9
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus	11
1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	11
1.6.2. Exportations (l)	12
1.6.3. Autres volumes	13
1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.	14
1.7. Le patrimoine du service	14
<b>2. Tarification de l'eau et recettes du service</b>	<b>15</b>
2.1. Modalités de tarification	15
2.1.1. Tarifs domestiques	15
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	16
2.3. Recettes	17
<b>3. Indicateurs de performance</b>	<b>20</b>
3.1. Qualité de l'eau distribuée	20
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	21
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	21
3.4. Indicateurs de performance du réseau	23
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	24
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	25
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	25
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	26
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	26
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements	27
3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité	27

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	27
<b>4. Financement des investissements</b>	<b>29</b>
4.1. Montants financiers	29
4.2. État de la dette du service	29
4.3. Amortissements	29
<b>5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</b>	<b>30</b>
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	30
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	30
<b>6. Tableau récapitulatif des indicateurs</b>	<b>31</b>

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CT RDE 24 (Syndicat Mixte)
- **28 communes desservies** : AUBAS, BANEUIL, BAYAC, LE BUGUE, LE BUISSON-DE-CADOUIN, CAMPAGNE, CHALAIS, LA CHAPELLE-AUBAREIL, LA COQUILLE, COUZE-ET-SAINT-FRONT, FIRBEIX, LALINDE, LANQUAIS, LIMEUIL, LIORAC-SUR-LOUYRE, MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG, MAUZENS-ET-MIREMONT, MIALET, MONSAC, PAZAYAC, COLY-SAINT-AMAND, SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE, SAINT-CHAMASSY, SAINT-JORY-DE-CHALAIS, SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE, SAINT-PRIEST-LES-FOUGÈRES, TOURTOIRAC, VARENNES

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
RDE 24	Régie à autonomie financière	Distribution, Production, Stockage, Traitement, Transport

## 1.2. Mode de gestion

### 1.2.1. Régie

Régie dotée de la seule autonomie financière.

## 1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

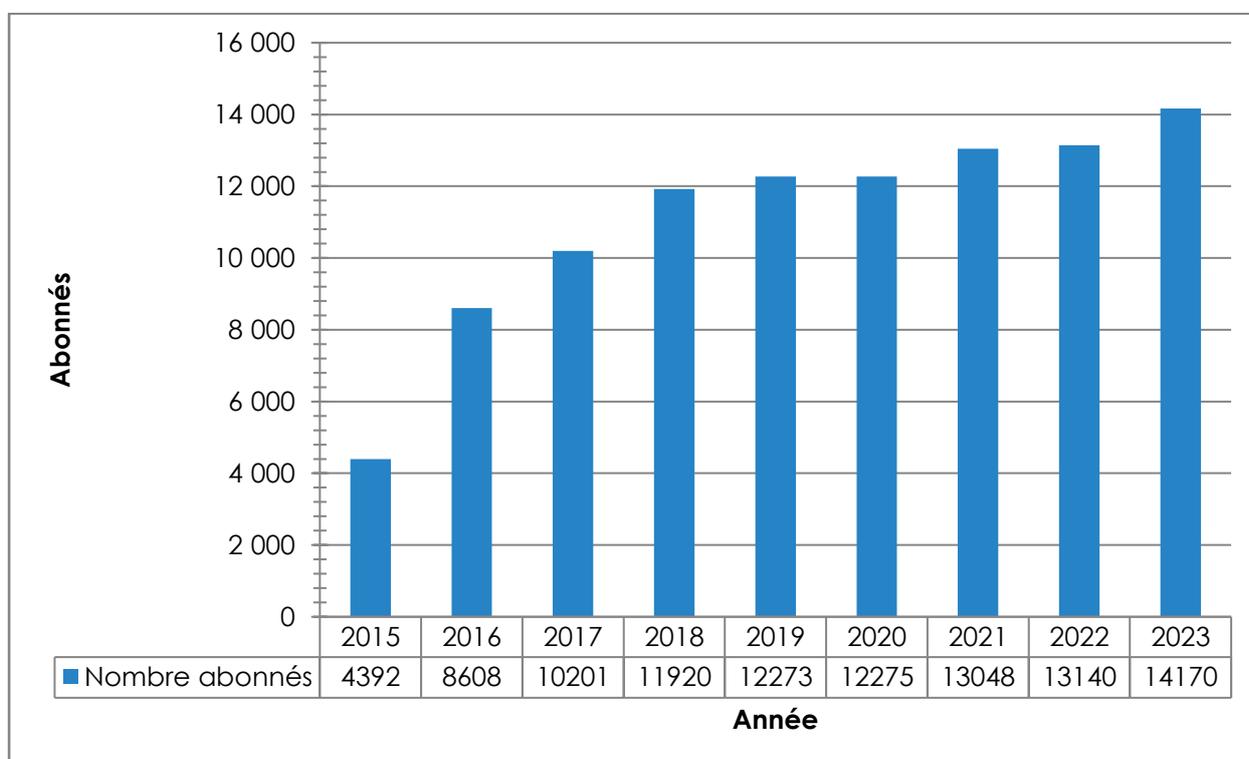
Partie	Tâche	Commentaire
<b>CT RDE 24</b>		
Collectivité	Entretien	De l'ensemble des ouvrages.
Collectivité	Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation et traitement des doléances clients.
Collectivité	Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations ; et relève des compteurs.
Collectivité	Mise en service	Des branchements.
Collectivité	Renouvellement	De l'ensemble des ouvrages.

## 1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2023, le service public d'eau potable a desservi 14 170 abonnés représentant une population de 20 301 habitants <sup>(1)</sup> (soit 1,43 habitants/abonné).

<b>Nombre total d'abonnés en 2022</b>	13 140 abonnés
<b>Nombre total d'abonnés en 2023</b>	<b>14 170 abonnés</b>
<b>Dont abonnés domestiques en 2023</b>	14 161 abonnés
<b>Dont abonnés non domestiques en 2023</b>	9 abonnés
<b>Variation en %</b>	7,84 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **12,70** abonnés/km pour l'année 2023.



En 2023, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **105,0** m<sup>3</sup>/abonné (109,2 m<sup>3</sup>/abonné en 2022).

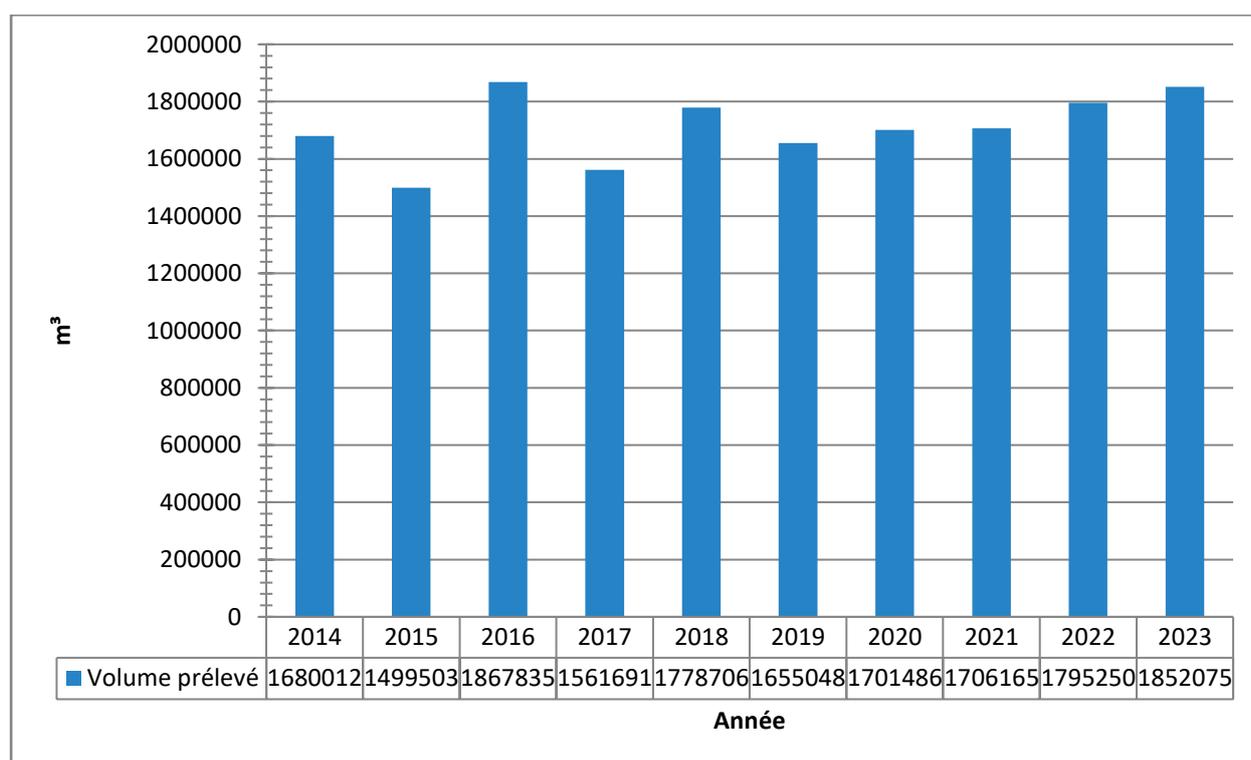
<sup>1</sup> Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

## 1.5. Ressources en eau

### 1.5.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2022 (m³)	Volume prélevé en 2023 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2023 (en %)
<b>Secteur Lalinde</b>				
Forage de Sauveboeuf - LALINDE	162 660	148 036	-8,99	80
Source de Bannes (secours)	0	0	0,00	80
Source de Hyvernats - LALINDE	168 320	171 847	2,10	80
Source de La Croix du Pont (Moulin Carrieux) - LIORAC SUR LOUYRE	36 679	44 251	20,64	80
Source de La Raffigne (secours)	0	0	0,00	0 (études en cours)
Source de Soucy - LALINDE	283 646	282 055	-0,56	80
<b>TOTAL Secteur Lalinde</b>	<b>651 305</b>	<b>646 189</b>	<b>-0,79</b>	
<b>Secteur Nord</b>				
Source de Fontachoulet - CHALAIS	66 957	62 978	-5,94	80
Source de Le Chatenet - FIRBEIX	56 330	48 741	-13,47	80
Source de Portail - TOURTOIRAC	44 550	49 525	11,17	80
Source du Bourg - MIALLET	20 560	20 011	-2,67	60
Source du Bourg - ST JORY DE CHALAIS	15 457	8 765	-43,29	80
Source Les Corps - ST PRIEST LES FOUGERES	41 577	49 222	18,39	80
Site de Raty - LA COQUILLE	-	93 371	-	20
<b>TOTAL Secteur Nord</b>	<b>245 431</b>	<b>332 613</b>	<b>35,52</b>	
<b>Secteur Le Bugue</b>				
Forage de Cantegrel - LE BUGUE	174 313	132 803	-23,81	80
Forage de Fongaufie - LIMEUIL	48 047	45 180	-5,97	80
Puits de Vicq N°1 - LE BUISSON-DE-CADOUIN	139 442	161 540	15,85	80
Puits de Vicq N°2 (Port de Bigaroque) - LE BUISSON-DE-CADOUIN	76 064	69 273	-8,93	80
Source de Fond qui Bout - CAMPAGNE	45 803	42 410	-7,41	80
Source de Grand Font - MAUZENS-ET-MIREMONT	39 190	39 929	1,89	80
Source de Ladouch (le Maine) - LE BUGUE	135 412	146 541	8,22	80
Source Le Bordial - LE BUISSON DE CADOUIN	16 453	13 182	-19,88	80
<b>TOTAL Secteur Le Bugue</b>	<b>674 724</b>	<b>650 858</b>	<b>-3,54</b>	

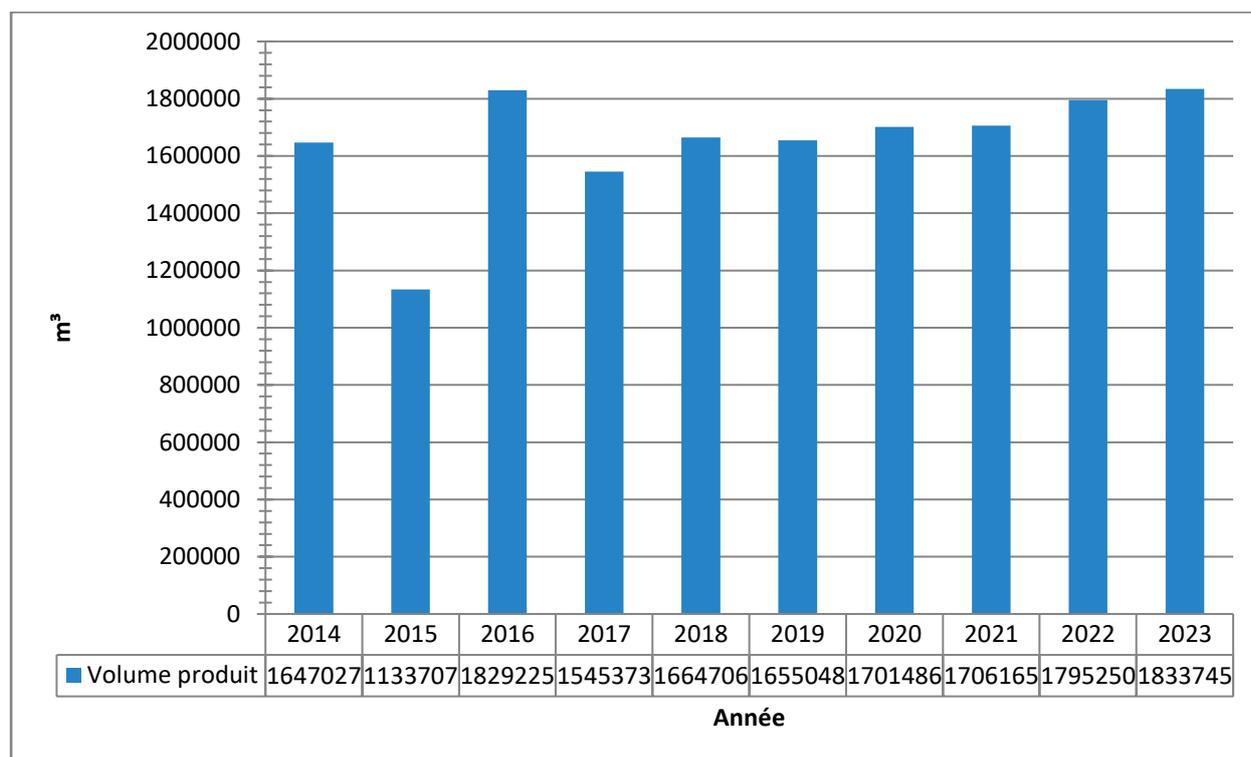
Ressource	Volume prélevé en 2022 (m³)	Volume prélevé en 2023 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2023 (en %)
<b>Secteur Est</b>				
Forage de la Grande Peytivie - SAINT-AMAND-DE-COLY	88 727	95 518	7,65	80
Puits de Jabanel - PAZAYAC	22 715	26 584	17,03	60
Source de Bousquet - AUBAS	0	0	0,00	Source abandonnée
Source de Les Préaux-Baunac - AUBAS	9 503	8 350	-12,13	40
Source de Mazeaux - LA CHAPELLE-AUBAREIL	15 786	22 737	44,03	80
Source de Molière - LA CHAPELLE-AUBAREIL	47 322	36 937	-21,95	80
Source de Pechany - AUBAS	16 531	12 601	-23,77	20
Source les Bourrieux - PAZAYAC	23 206	19 688	-15,16	60
<b>TOTAL Secteur Est</b>	<b>223 790</b>	<b>224 415</b>	<b>0,28</b>	
<b>TOTAL CT RDE 24</b>	<b>1 795 250</b>	<b>1 852 075</b>	<b>3,17</b>	



## 1.5.2. Production

Site de production	Volume produit en 2022 (m³)	Volume produit en 2023 (m³)	Variation en %
<b>Secteur Lalinde</b>			
Forage de Sauveboeuf - LALINDE	162 660	148 036	-8,99
Source de Bannes (secours)	0	0	0,00
Source de Hyvernats - LALINDE	168 320	171 847	2,10
Source de La Croix du Pont (Moulin Carrieux) - LIORAC SUR LOUYRE	36 679	44 251	20,64
Source de Soucy - LALINDE Source	283 646	282 055	-0,56
<b>TOTAL Secteur Lalinde</b>	<b>651 305</b>	<b>646 189</b>	<b>-0,79</b>
<b>Secteur Nord</b>			
Forage de Le Chatenet (abandonné)	0	0	0,00
Source de Fontachoulet - CHALAIS	66 957	62 978	-5,94
Source de Le Chatenet - FIRBEIX	56 330	48 741	-13,47
Source de Le Puy (HS)	0	0	0,00
Source de Portail - TOURTOIRAC	44 550	49 525	11,17
Source du Bourg - MIALLET	20 560	20 011	-2,67
Source du Bourg - ST JORY DE CHALAIS	15 457	8 765	-43,29
Source Les Corps - ST PRIEST LES FOUGERES	41 577	49 222	18,39
Site de Raty - LA COQUILLE	-	93 371	-
<b>TOTAL Secteur Nord</b>	<b>245 431</b>	<b>332 613</b>	<b>35,52</b>
<b>Secteur Le Bugue</b>			
Forage de Cantegrel - LE BUGUE	174 313	132 803	-23,81
Forage de Fongaufie - LIMEUIL	48 047	45 180	-5,97
Puits de Vicq N°1 - LE BUISSON-DE-CADOUIN	139 442	161 540	15,85
Puits de Vicq N°2 (Port de Bigaroque) - LE BUISSON-DE-CADOUIN	76 064	69 273	-8,93
Source de Fond qui Bout - CAMPAGNE	45 803	42 410	-7,41
Source de Grand Font - MAUZENS-ET-MIREMONT	39 190	21 599	-44,89
Source de Ladouch (le Maine) - LE BUGUE	135 412	146 541	8,22
Source Le Bordial - LE BUISSON DE CADOUIN	16 453	13 182	-19,88
<b>TOTAL Secteur Le Bugue</b>	<b>674 724</b>	<b>632 528</b>	<b>-6,25</b>

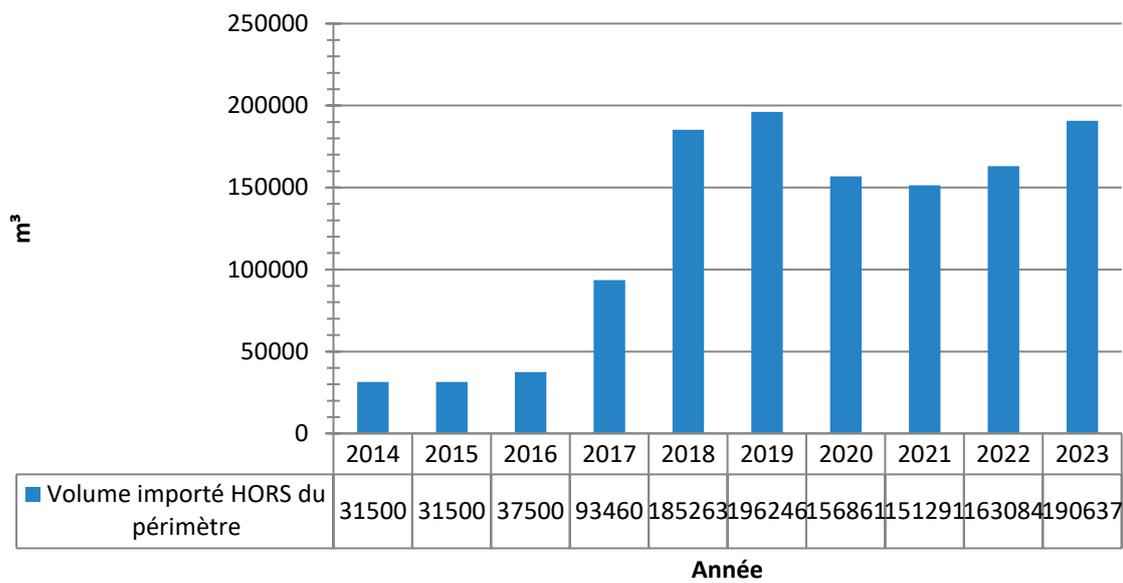
Site de production	Volume produit en 2022 (m³)	Volume produit en 2023 (m³)	Variation en %
<b>Secteur Est</b>			
Forage de la Grande Peytivie - SAINT-AMAND-DE-COLY	88 727	95 518	7,65
Puits de Jabanel - PAZAYAC	22 715	26 584	17,03
Source de Bousquet - AUBAS	0	0	0,00
Source de Les Préaux-Baunac - AUBAS	9 503	8 350	-12,13
Source de Mazeaux - LA CHAPELLE-AUBAREIL	15 786	22 737	44,03
Source de Molière - LA CHAPELLE-AUBAREIL	47 322	36 937	-21,95
Source de Pechany - AUBAS Source	16 531	12 601	-23,77
Source les Bourrieux - PAZAYAC Source	23 206	19 688	-15,16
<b>TOTAL Secteur Est</b>	<b>223 790</b>	<b>222 415</b>	<b>-0,61</b>
<b>TOTAL RDE 24</b>	<b>1 795 250</b>	<b>1 833 745</b>	<b>2,14</b>



### 1.5.3. Importations

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2022 (m³)	Volume acheté en 2023 (m³)	Variation en %	Observations
Secteur Lalinde	SMAEP COTEAUX POURPRES (ex SIAEP DORDOGNE POURPRE)	695	686	-1,29	
Secteur Lalinde	SMAEP DES DEUX RIVIERES	1	981	98 000,00	
Secteur Nord	LA COQUILLE	1 981	0	-100,00	
Secteur Nord	SIAEP DE VIENNE-BRIANCE-GORRE	16 491	15 028	-8,87	
Secteur Nord	SIDE DE LA REGION DE NONTRON	4 050	3 806	-6,02	
Secteur Nord	SIAEP MARVAL	2 750	3 341	21,49	A fusionné avec VBG
Secteur Nord	SMAEP DE LA CHAPELLE FAUCHER-CANTILLAC	768	126	-83,59	
Secteur Le Bugue	SAINT-FELIX-DE-REILLAC-ET-MORTEMART	5 234	18 330	250,21	Canicule 2023 - L'achat d'eau est fonction de la disponibilité de la source de Grand Fond
Secteur Le Bugue	SIPEP VEZERE DORDOGNE	96 161	100 935	4,96	
Secteur Est	SMAEP DES DEUX RIVIERES	0	0	0,00	
Secteur Est	SIAEP DU PERIGORD EST	32 811	36 956	12,63	
Secteur Est	SMAEP DU PERIGORD EST	1 050	2 061	96,29	Achat d'eau de secours en fonction des besoins
Secteur Est	MONTIGNAC	1 092	8 387	668,04	Intégration du réseau d'Aubas desservi par le réseau de Montignac – L'évolution des importations est fonction de l'évolution du périmètre.
<b>TOTAL</b>		<b>163 084</b>	<b>190 637</b>	<b>16,89</b>	-

## Volume importé HORS du périmètre



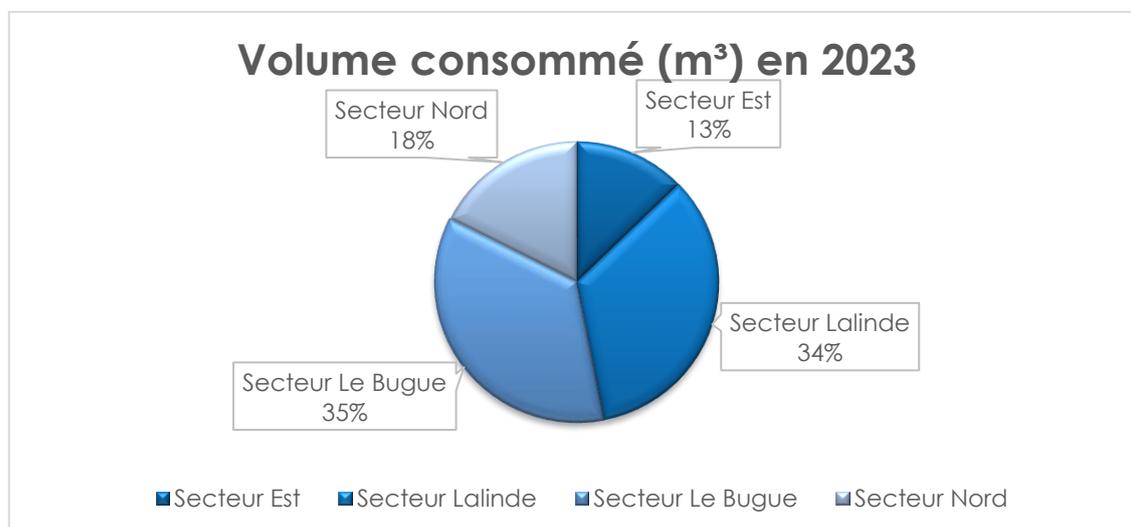
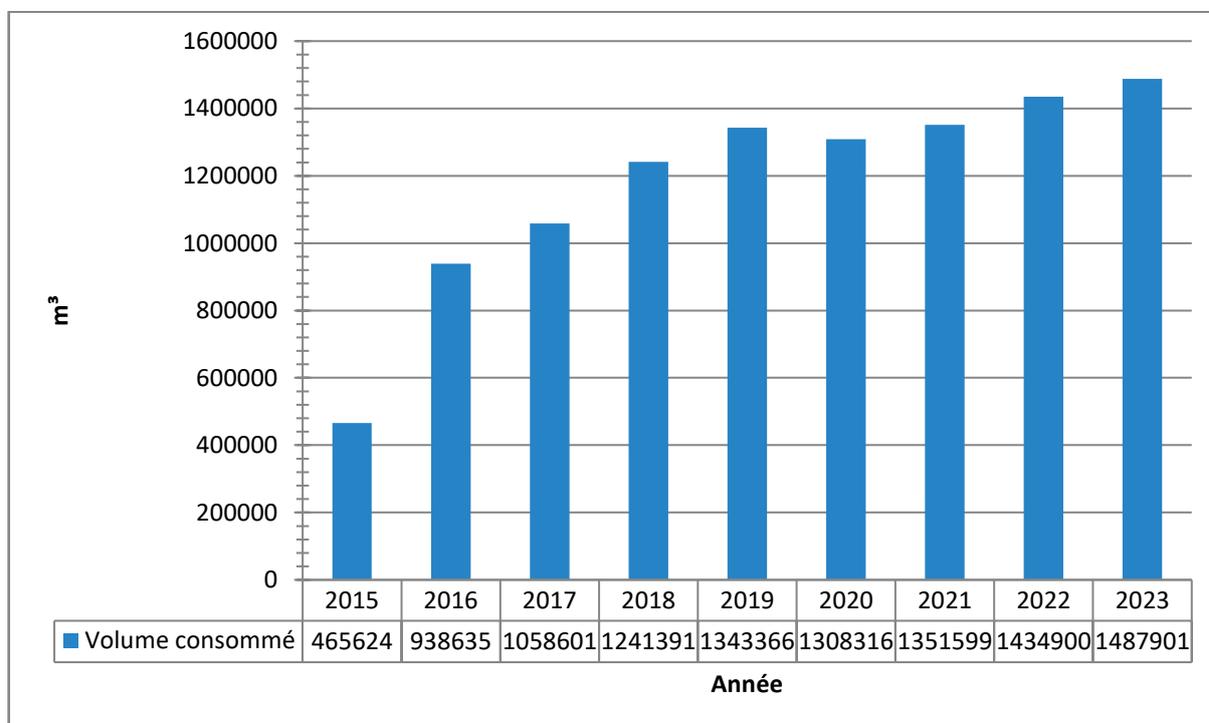
## 1.6. Les volumes mis en distribution et vendus

### 1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volume consommés en 2022 (m <sup>3</sup> )	Volume consommés en 2023 (m <sup>3</sup> )	Variation en %
Abonnés domestiques	1 422 623	1 470 167	3,34
Autres abonnés	12 277	17 734	44,45
<b>Total vendu aux abonnés</b>	<b>1 434 900</b>	<b>1 487 901</b>	<b>3,69</b>

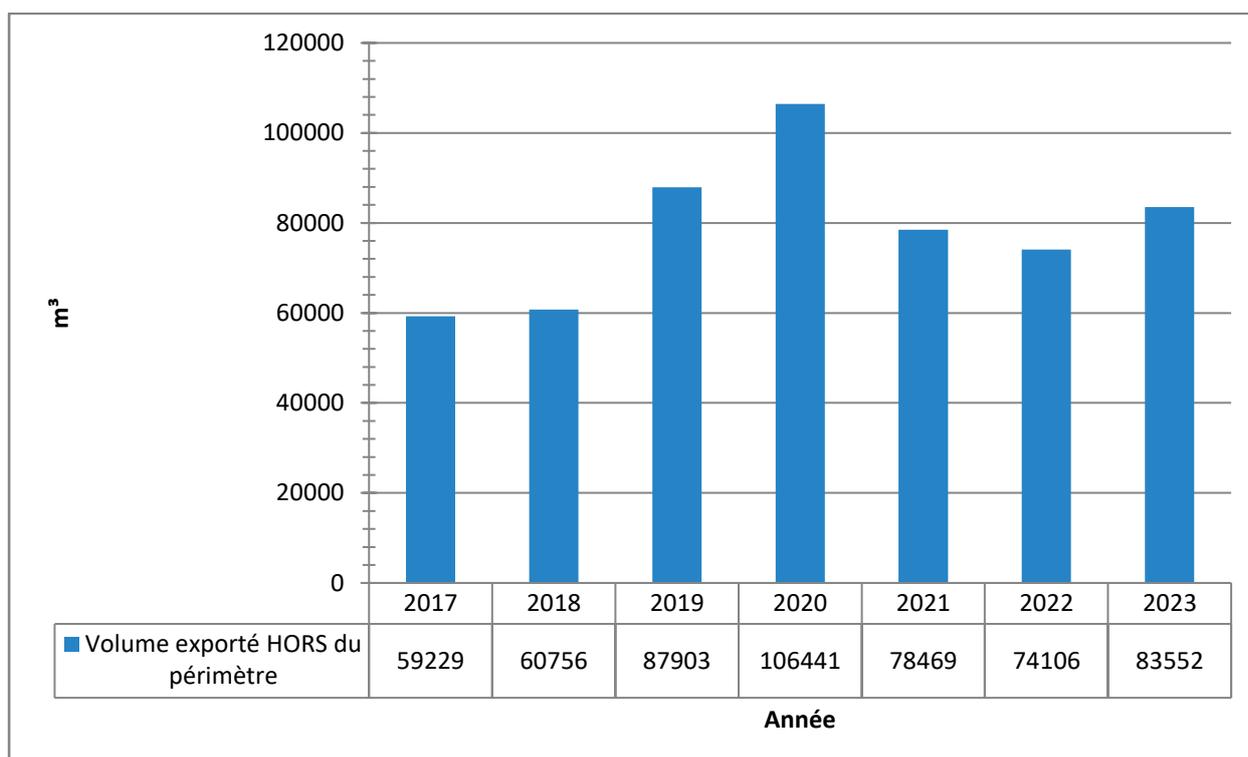
**Remarque :** Il n'y a que 6 mois de consommation comptabilisés pour les communes de La Coquille et d'Aubas.



## 1.6.2. Exportations (2)

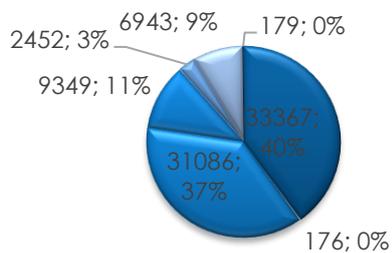
Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2022 (m <sup>3</sup> )	Volume exporté en 2023 (m <sup>3</sup> )	Variation en %
Secteur Lalinde	SMAEP COTEAUX POURPRES	0	0	0,00
Secteur Le Bugue	ALLES-SUR-DORDOGNE	35 289	31 086	-11,91
Secteur Le Bugue	SAINT-AVIT-SENEUR	2 392	2 452	2,51
Secteur Le Bugue	JOURNIAC	7 012	9 349	33,33
Secteur Le Bugue	SMAEP DES DEUX RIVIERES	0	179	-
Secteur Le Bugue	SIAEP SUD PERIGORD	1 408	6 943	393,11
Secteur Est	MONTIGNAC	28 005	33 367	19,15
Secteur Est	SMAEP DU PERIGORD EST	0	0	0,00
Secteur Est	SMAEP DES DEUX RIVIERES	0	176	-
<b>TOTAL</b>		<b>74 106</b>	<b>83 552</b>	<b>12,75</b>

**Remarque :** Le SMAEP Sud Perigord a eu des problèmes de ressource sur la commune d'Urval. Les exportations ont été augmentées.



<sup>2</sup> Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

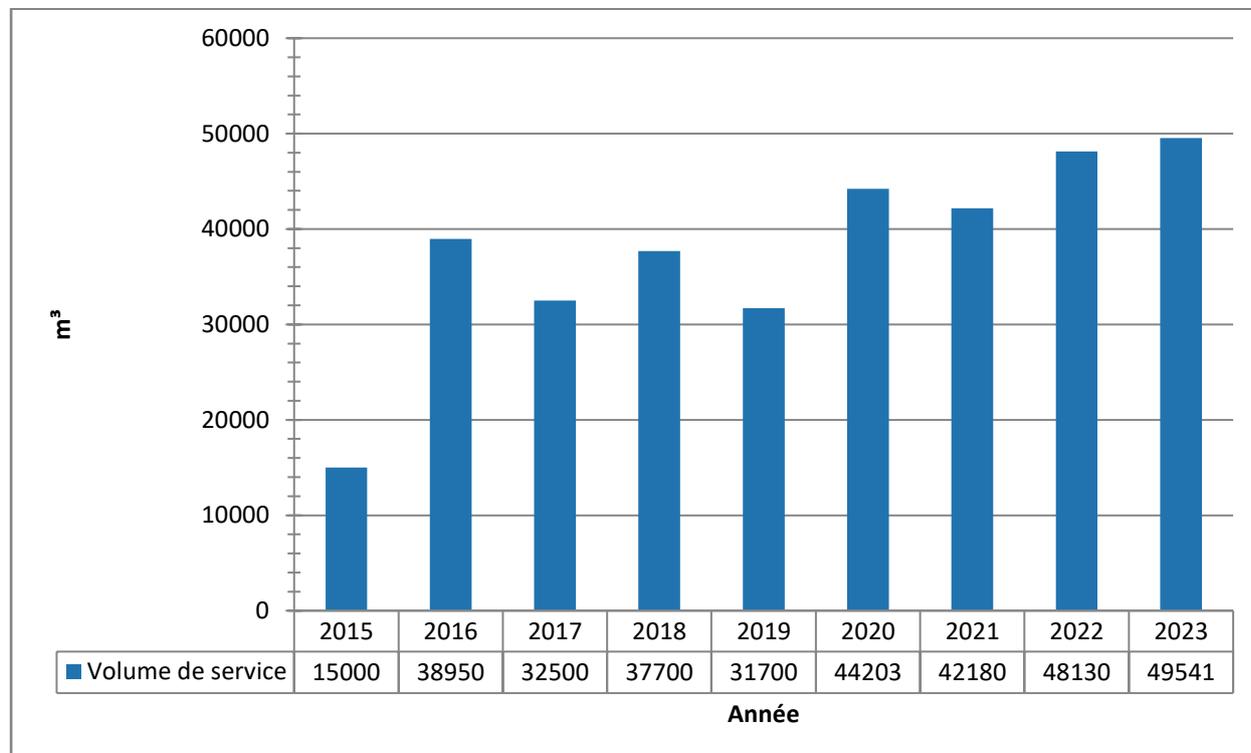
## Volume exporté HORS du périmètre (m<sup>3</sup>) en 2023



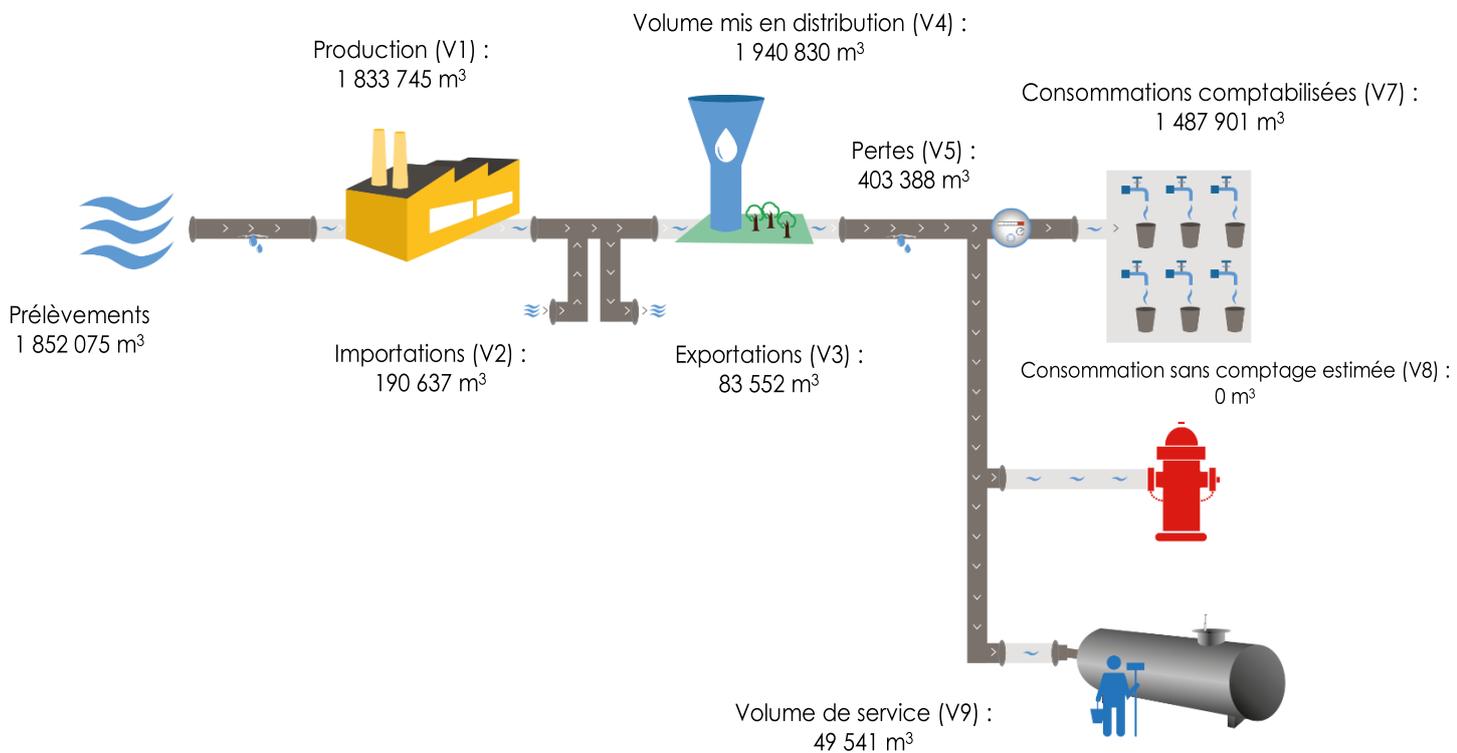
- Secteur Est - MONTIGNAC
- Secteur Est - SMAEP DES DEUX RIVIERES
- Secteur Le Bugue - ALLES-SUR-DORDOGNE
- Secteur Le Bugue - JOURNIAC
- Secteur Le Bugue - SAINT-AVIT-SENIEUR
- Secteur Le Bugue - SIAEP SUD PERIGORD
- Secteur Le Bugue - SMAEP DES DEUX RIVIERES

### 1.6.3. Autres volumes

	Exercice 2022 (m3)	Exercice 2023 (m3)	Variation en %
Volume de service	48 130	49 541	2,93
<b>TOTAL</b>	<b>48 130</b>	<b>49 541</b>	<b>2,93</b>



### 1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.



### 1.7. Le patrimoine du service

	Exercice 2022	Exercice 2023
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	1 048,16	<b>1 115,84</b>
Nombre de réservoirs	49	<b>51</b>
Volume de stockage	12 855	<b>12 855</b>
Nombre de compteurs abonnés	13 140	<b>14 164</b>
Nombre total des branchements	15 024	<b>16 940</b>
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	28	<b>36</b>
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	226	<b>216</b>
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,20	<b>0,2</b>
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	1,68	<b>1,45</b>

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

#### 2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ensemble des communes ayant transférées leur compétence AEP au SMDE 24 pour une exploitation par RDE 24 bénéficient d'un tarif unique. Cette harmonisation tarifaire est le fruit d'une convergence engagée depuis la création de RDE 24 en 2017. Cette harmonisation tarifaire est justifiée par l'harmonisation des services aux abonnés.

TARIFS	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement ordinaire	96,00 €	<b>105,64 €</b>	10,04 %
Abonnement Gros consommateur	300,00 €	<b>334,18 €</b>	11,3 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	1,2400 €/m3	<b>1,3600 €/m3</b>	9,6 %
Gros consommateur	0,7000 €/m3	<b>0,8100 €/m3</b>	15,7 %
VEG	0,9000 €/m3	<b>1,0200 €/m3</b>	13,3 %

<b>Redevances – RDE 24</b>			
TARIFS	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation en %
Redevance protection du point de prélèvement (SMDE 24)	0,0350 €	<b>0,06 €</b>	71,4 %
Redevance pollution (Agence de l'eau)	0,3300 €	<b>0,3300 €</b>	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,085 €	<b>0,095 €</b>	11,7 %
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %	0,00 %

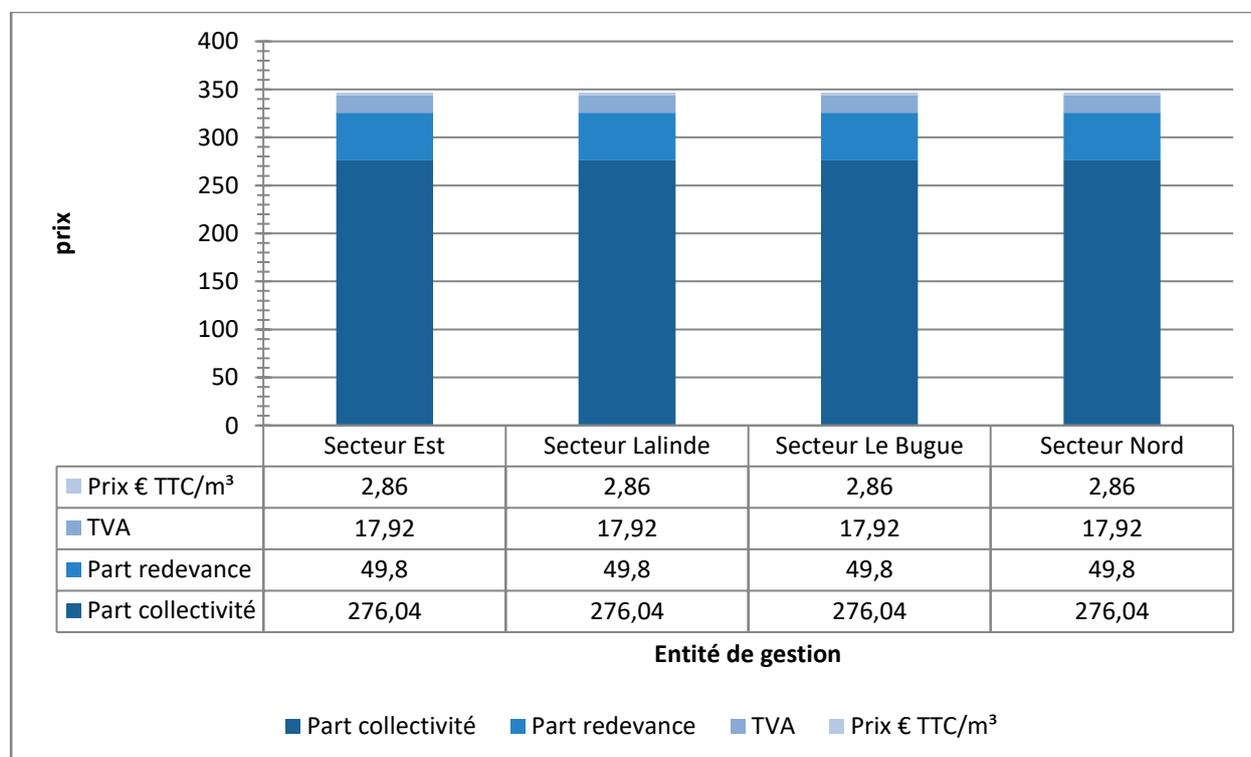
- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

TARIFS	1er janvier 2023	1er janvier 2024	Variation en %
<b>Part de la collectivité Aubas – Service Montignac DSP</b>			
Abonnement ordinaire	29,50 €	<b>29,50 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>			
Tranche unique	0,2300 €/m3	<b>0,2300 €/m3</b>	0,00 %

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m<sup>3</sup> (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1er janvier 2023	1er janvier 2024
<b>RDE 24</b>	Part de la collectivité	249,00 € HT	276,04 € HT
	Part de l'exploitant	0,00 € HT	0,00 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80 € HT	49,80 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,43 €	17,92 €
	Total HT	298,80 €	325,84 €
	<b>Total TTC</b>	<b>315,23 €</b>	<b>343,76 €</b>



## 2.3. Recettes

### Secteur Lalinde

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	997 663,26	1 019 786,15
<b>Total recettes de ventes d'eau</b>	<b>997 663,26</b>	<b>1 019 786,15</b>
Recettes liées aux travaux	74 337,32	151 497,33
Produits accessoires	7 091,98	9 241,03
<b>Total des autres recettes</b>	<b>81 429,30</b>	<b>160 738,36</b>
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	38 381,60	38 588,30
Agence de l'Eau - Pollution	145 488,00	148 106,00
<b>Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)</b>	<b>183 869,60</b>	<b>186 694,30</b>
<b>Total des recettes (hors collectivité)</b>	<b>1 262 962,16</b>	<b>1 367 218,81</b>

### Secteur Nord

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	426 235,79	623 505,75
<b>Total recettes de ventes d'eau</b>	<b>426 235,79</b>	<b>623 505,75</b>
Recettes liées aux travaux	26 394,47	25 002,55
Produits accessoires	6 509,23	4 692,28
<b>Total des autres recettes</b>	<b>32 903,70</b>	<b>29 694,83</b>
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	16 848,30	20 206,30
Agence de l'Eau - Pollution	64 146,10	73 729,70
<b>Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)</b>	<b>80 994,40</b>	<b>93 936,00</b>
<b>Total des recettes (hors collectivité)</b>	<b>540 133,89</b>	<b>747 136,58</b>

## Secteur Le Bugue

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	1 029 877,63	1 122 515,49
<b>Total recettes de ventes d'eau</b>	<b>1 029 877,63</b>	<b>1 122 515,49</b>
Recettes liées aux travaux	76 259,60	54 020,44
Produits accessoires	7 183,98	10 523,99
<b>Total des autres recettes</b>	<b>83 443,58</b>	<b>64 544,43</b>
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	44 836,90	47 730,00
Agence de l'Eau - Pollution	163 096,00	172 535,00
<b>Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)</b>	<b>207 932,90</b>	<b>220 265,00</b>
<b>Total des recettes (hors collectivité)</b>	<b>1 321 254,11</b>	<b>1 407 324,92</b>

## Secteur Est

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	322 856,49	393 417,18
<b>Total recettes de ventes d'eau</b>	<b>322 856,49</b>	<b>393 417,18</b>
Recettes liées aux travaux	42 668,89	30 928,94
Produits accessoires	2 486,66	3 245,47
<b>Total des autres recettes</b>	<b>45 155,55</b>	<b>34 174,41</b>
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	17 206,00	17 224,80
Agence de l'Eau - Pollution	53 483,70	59 298,90
<b>Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)</b>	<b>70 689,70</b>	<b>76 523,70</b>
<b>Total des recettes (hors collectivité)</b>	<b>438 701,74</b>	<b>504 115,29</b>

**Total RDE 24**

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	2 776 633,17	<b>3 159 224,57</b>
<b>Total recettes de ventes d'eau</b>	2 776 633,17	<b>3 159 224,57</b>
Recettes liées aux travaux	219 660,28	<b>261 449,26</b>
Produits accessoires	23 271,85	<b>27 702,77</b>
<b>Total des autres recettes</b>	242 932,13	<b>289 152,03</b>
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	117 272,80	<b>123 749,40</b>
Agence de l'Eau - Pollution	426 213,80	<b>453 669,60</b>
<b>Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)</b>	543 486,60	<b>577 419,00</b>
<b>Total des recettes (hors collectivité)</b>	3 563 051,90	<b>4 025 795,60</b>

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2022	Conformes en 2022	Réalisés en 2023	Conformes en 2023
Paramètres microbiologiques	270	<b>266</b>	247	<b>245</b>
Paramètres physico-chimiques	285	<b>285</b>	266	<b>263</b>

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2022	Taux de conformité 2023
Conformité bactériologique (P101.1)	<b>98,52 %</b>	<b>99,19 %</b>
Conformité physico-chimique (P102.1)	<b>100 %</b>	<b>98,87 %</b>

#### 2 non-conformités bactériologiques :

1 Liorac sur Louyre : Station Font Carieux 5 entérocoques le 13/11/2023 → contre-analyse le 21/11/23 conforme

1 Chalais : sortie station, NC bactériologiques le 30/10 → 2 contre-analyses le 3/11/23 station et réservoir conforme

#### 2 non-conformités physico-chimiques :

Plomb sur Le Buisson de Cadouin : les 7/09 et 24/08/23 sur le branchement de la mairie

1 turbidité sur Mauzens

## 3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **76 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

## 3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

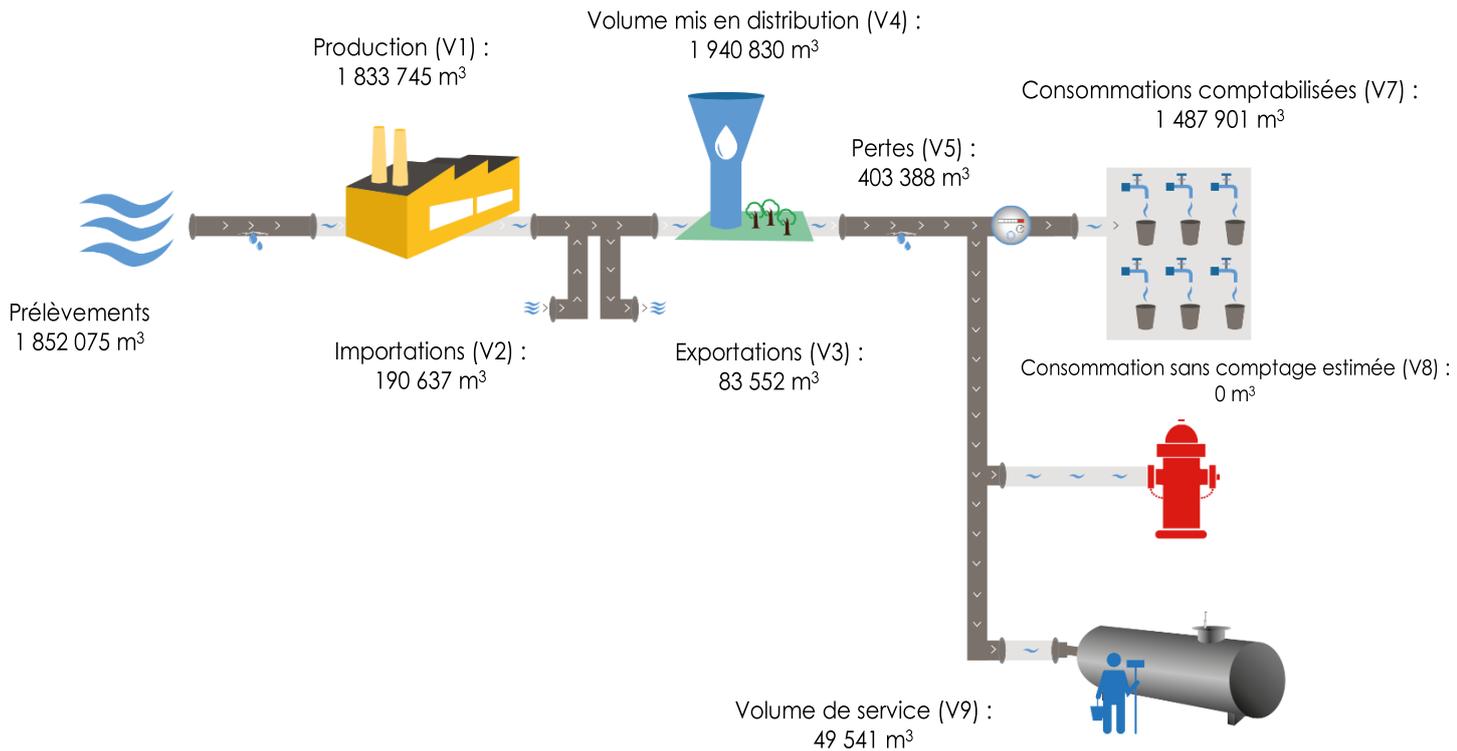
		Nombre de points
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Secteur Lalinde	10	5	10	non	4	14	10	10	10	10	10	10	0	5	<b>108</b>
Secteur Nord	10	5	10	non	5	10	10	10	10	10	10	10	0	0	<b>100</b>
Secteur Le Bugue	10	5	10	oui	5	10	10	10	10	10	10	10	10	0	<b>110</b>
Secteur Est	10	5	10	non	5	10	10	10	10	10	10	10	0	0	<b>100</b>

### 3.4. Indicateurs de performance du réseau



### 3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau (P104.3)	79,51 %	80,07 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,07 m³ / jour / km	3,98 m³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	76,15 %	76,66 %

- **Secteur Lalinde**

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau (P104.3)	81,02 %	80,24 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,26 m³ / jour / km	4,23 m³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	78,86 %	78,40 %

- **Secteur Nord**

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau (P104.3)	76,92 %	77,42 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	2,52 m³ / jour / km	2,63 m³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	73,47 %	73,65 %

Remarques : Lors du problème de qualité bactérienne sur la commune de La Coquille, d'importantes purges ont été mises en œuvre pendant plusieurs semaines. Le rendement a été dégradé.

- **Secteur Le Bugue**

	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2023</b>
Rendement du réseau (P104.3)	77,26 %	79,59 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,79 m <sup>3</sup> / jour / km	4,72 m <sup>3</sup> / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	73,17 %	75,30 %

- **Secteur Est**

	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2023</b>
Rendement du réseau (P104.3)	85,18 %	84,53 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,36 m <sup>3</sup> / jour / km	4,26 m <sup>3</sup> / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	81,09 %	80,48 %

### 3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,11 m<sup>3</sup>/j/km** (1,17 en 2022).

### 3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - (V7 + V8 + V9)}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **0,99 m3/j/km** (1,05 en 2022).

**Par secteur :**

- **Lalinde** : pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,04 m3/j/km** (1,00 en 2022).
- **Nord** : pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes en réseau est de **0,77 m3/j/km** (0,76 en 2022).
- **Le Bugue** : pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,21 m3/j/km** (1,41 en 2022).
- **Est** : pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes en réseau est de **0,78 m3/j/km** (0,76 en 2022).

### 3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2023, un linéaire de **4.74 km** de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de 5.15 km de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,46 %**.

### 3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, **279 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (193 en 2022). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **19,69 interventions / 1000 abonnés**

### 3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2,0** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100 % en 2022).

### 3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	2 464 881,00 €	<b>2 177 716.14 €</b>
Epargne brute annuelle en €	752 861,00 €	<b>1 626 265,96 €</b>
Durée d'extinction de la dette en années	3,3 an(s)	<b>1,33 an(s)</b>

### 3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2023</b>
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	88 713	<b>137 201,20</b>
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	3 552 669	<b>3 996 069</b>
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,50	<b>3,43</b>

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 541 577,23	<b>1 797 858,82</b>
Montants des subventions en €	394 443,09	<b>422 750,00</b>
Montants des contributions du budget général en €	0,00	<b>0,00</b>

### 4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 464 881,00	<b>2 177 716.14</b>
Montant remboursé en €	en capital	<b>346 040,68</b>
	En intérêts	<b>56 743,30</b>

### 4.3. Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 963 322,64 € (830 345,53 € en 2022).

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2023, le service a accordé des demandes d'abandon de créance pour un montant de 23 876 €.

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 2000 € en 2023 pour les actions suivantes :

FSL : Fond de Solidarité Logement.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	19 133	<b>20 301</b>
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2,0	<b>2,0</b>
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	98,52	<b>99,19</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	<b>98,87</b>
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	100	<b>108</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	79,51	<b>80,07</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,17	<b>1,11</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,05	<b>0,99</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,46	<b>0,46</b>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	79	<b>76</b>
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	13,94	<b>19,69</b>
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	<b>100</b>
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3,3	<b>1,33</b>
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,50	<b>3,43</b>